

Augmentation du coût de la vie

SALAIRE, UN «GROS MOT» QUI S'IMPOSE

Les hausses de prix en rafale remettent au premier plan la question du pouvoir d'achat. Et sous sa forme la plus immédiate, enfin reconnue, même au sommet de l'État: la rémunération du travail. Les patrons entendront-ils le message?

Lire page 3

AGIR événements

Le MEDEF ovationne
le président de la
République
à son
université
d'été.



Lire
page 5

Patronat et gouvernement
promeuvent leurs plans
européens pour repousser
l'âge de la retraite.

Lire page 5

La victoire
des actionnaires de Suez
qui obtiennent la fusion avec
Gaz de France:
une privatisation capitale.

Lire page 5

NE PAS LÂCHER
LA PRESSION

Lire l'éditorial page 4

SAVOIR pratique

▲ Le point juridique
sur le service
minimum et les atteintes
au droit de grève.

Lire page 13

RESPIRER culture

▲ Quelques livres
pour se distraire
et se cultiver.

Lire page 16

DOSSIER en pages centrales

Après le CPE, après le
CNE, quel avenir pour le
contrat de travail, que le
patronat exige de pouvoir
rompre facilement?

MONTRER enquête

MORBIDES FRANCHISES MÉDICALES

Sur ordre du gouver-
nement, l'assurance-
maladie se défausse
sur les patients. Les
assurés sociaux pas-
sent encore à la caisse,
pour ceux qui en ont
les moyens. Les autres
se soigneront plus
tard. Tous se soigne-
ront moins.

LIRE PAGE 17



Illustration: Yves Tron



L'éditorial de Jean-Claude Mailly

SALAIRES, RETRAITES: NE PAS LÂCHER LA PRESSION!

Le pouvoir d'achat fait partie de nos revendications prioritaires. L'élément essentiel pour assurer sa progression, c'est le salaire. Attendre que les prix baissent est non seulement aléatoire, mais dangereux car la déflation conduit à peser négativement sur l'emploi et les salaires au nom de la compétitivité. Obtenir l'amélioration du pouvoir d'achat est donc l'objectif incontournable, tant pour les salaires que les retraites et minima sociaux. Dans le public, c'est l'État employeur qui est le négociateur patronal. Nous avons, avec la Fédération générale des Fonctionnaires, obtenu une ouverture qui demande à être concrétisée. Le ministre de tutelle a accepté de réfléchir à 2007 qui, pour le moment, est une année blanche. La porte est entrouverte, il appartient maintenant aux fonctionnaires de l'ouvrir pleinement.

Dans le privé, nous avons notamment réaffirmé au président de la République trois revendications:

- soutien au SMIC qui doit rester de la décision gouvernementale;
- clauses de rendez-vous automatiques dans les branches après toute augmentation du SMIC;
- conditionnement d'aides sociales et fiscales aux entreprises à l'existence d'accords de salaires.

L'augmentation des salaires est d'autant plus nécessaire que la croissance économique s'effrite et que nombre de consommations courantes et obligatoires augmentent (loyers, énergie, pain, produits laitiers, par exemple). Il faut par ailleurs souligner que la part de la consommation incontournable dans le budget des ménages ne cesse d'augmenter. Certes, l'indice des prix à la consommation n'est que de 1,1% sur un an – ce qui montre que les craintes obsessionnelles de la Banque centrale européenne sont infondées –, mais il ne reflète par la réalité de la consommation et du pouvoir d'achat des ménages.

Nous ne devons donc pas lâcher la pression et la revendication sur les salaires, qui est socialement et économiquement déterminante. Bien entendu, d'autres revendications sont aussi prioritaires, dont l'emploi, l'assurance-maladie ou les retraites. La présidente du MEDEF a plaidé pour une augmentation de la durée de cotisation pour la retraite et un recul du droit au départ à 61, puis 62 ans. Elle devrait méditer sur l'épisode de l'entraîneur de foot Guy Roux. Après avoir obtenu, malgré son âge, de pouvoir encore être entraîneur, l'intéressé a jeté l'éponge pour des raisons physiques... Plus sérieusement, de telles idées sont inacceptables. Et nous aurons à réaffirmer clairement nos positions dont: le droit à la retraite à 60 ans et, dans l'immédiat, le blocage des compteurs à 40 ans. Par ailleurs, il est pour le moins «gonflé» de réclamer un allongement de la durée de vie au travail et de continuer à se séparer allègrement des salariés dits âgés. Être fermes sur nos positions, expliquer et convaincre, c'est ce que nous allons faire avec une détermination sans faille.

S O M M A I R E

AGIR

Page 3
Pouvoir d'achat en péril: Le salaire n'est pas un «gros mot». Assurances: Manifestations le 25 septembre.

Page 4
Salaires, retraites: Ne pas lâcher la pression!, par Jean-claude Mailly.

Page 5
M. Sarkozy à Jouy-en-Josas: Les patrons ont adoré. Gaz de France: Jackpot pour les actionnaires de Suez.

Page 6
Retraites: l'âge en question:

Gouvernement et patronat français dans le moule européen. Sécurité sociale: Le service social d'Île-de-France menacé.

Page 7
Budget, malades, personnels: L'hôpital public plonge dans la tourmente. Hôpitaux difficiles: Prime pour les dirigeants, déprime pour les salariés.

Page 9
Nouveau traité européen: Le dogme intact. Fonction publique: «Une ouverture» sur les négociations salariales 2007. Vaches à lait..., par Gérard Mazuir.

SAVOIR

Page 13
Les droits: Le service minimum s'invite dans les transports publics. Consommation: Quand les livreurs ne livrent pas.

Page 14
Les chiffres utiles. Les allocations chômage.

RESPIRER

Page 15
Régimes spéciaux: La solidarité ouvrière. Voix de presse: Trous de mémoire.

Page 16
Une sélection de livres. Radio: De nouvelles voix sur France Culture.

MONTRER

Pages 10 et 11
Contrat de travail: Le patronat pour un mode de rupture unique.

DOSSIER

Pages 17 à 20
Santé: La sournoise franchise du gouvernement.

Force Ouvrière hebdomadaire

Secrétaire confédéral chargé de la presse:
G. Mazuir (8460)
Tél.: 0140528455 - Fax: 0140528362
Rédacteur en chef: J.-P. Alliot (8455)

Réalisation: D. Hingant (8464),
F. Blanc (8466), O. Le Trouher (8465)
Révision: M.-P. Hamon (8468)
Contrat de travail: S. Fortin (8463)
Emploi: C. Girard (8469)
Économie: M.-L. Schisselé (8458)

Santé, retraite: F. Lambert (8456)
Pratique: J.-P. Moinet (8476),
État, fonction publique: V. Forgeront (8457)
International: E. Salamero (8459)
Service photos: G. Ducrot (8467)
Service abonnement: V. Rigaut (8233)

Faire précéder les n° de téléphone entre parenthèses
par 01 40 52.
Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Imprimé par RPN, Livry-Gargan - 3^e trim. 2007
Commission paritaire : 0911505818

Les chiffres font partie de la vie quotidienne et nous sommes aujourd'hui noyés sous une quantité impressionnante de données et de statistiques. Difficile de se retrouver dans ce dédale. C'est pourquoi Force Ouvrière hebdomadaire vous informe régulièrement de l'évolution de certains de ces repères précis.

LE SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2007:
8,44 euros l'heure,
soit **1 280 euros brut**
par mois
pour 151,67 heures.

FONCTIONNAIRES

Minimum de traitement
dans la fonction publique:
depuis le 1^{er} février 2007:
1 274,13 euros brut.

Valeur du point:
4,53 euros
brut par mois.

Plafond mensuel
de la Sécurité sociale
du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2007
2 682 euros.

ASSURANCE- VIEILLESSE

Minimum vieillesse:
Au 1^{er} janvier 2007,
augmentation de 1,8%:
7 455,30 euros par an
(621,27 euros par mois).

Minimum contributif:
7 301,64 euros par an
pour une personne
(soit **608,47 euros** par mois).

Médecine conventionnée (tarifs secteur 1)

Au cabinet du médecin
omnipraticien:
22,00 euros
Au cabinet du médecin spécialiste:
25,00 euros

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

5 281

Même si les quelque vingt-deux millions de salariés de France étaient payés trois fois le SMIC (rêvons!), il leur faudrait tous travailler 5 281 années pour compenser les pertes de la dernière crise financière mondiale née du marché de l'immobilier aux États-Unis. «Aujourd'hui, une perte initiale de 30 milliards a produit depuis juin une baisse de 4 500 milliards de dollars de la capitalisation boursière, 2 000 milliards de pertes sur les dérivés, sans compter les 5 000 milliards de dollars de titres ABS (adossés sur des créances) qui n'ont plus d'acheteurs. Rendez-vous compte! Un choc de 30 milliards engendre 7 000 à 8 000 milliards de pertes potentielles de valeur de marché.» (M. Patrick Artus, directeur de la recherche et des études chez Natixis, *La Tribune*, 27 août.)

COTISATIONS SOCIALES, EN POURCENTAGE DU SALAIRE BRUT

CSG: 7,5% depuis le 1^{er} janvier 1998 (au lieu de 3,4%) sur 97% du salaire.

CRDS⁽¹⁾: 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 sur 97% du salaire.

SÉCURITÉ SOCIALE

Assurance-maladie: 0,75%
Assurance-vieillesse: 6,65%
Assurance-veuvage: 0,10%

ASSURANCE-CHÔMAGE

● Cotisation ASSEDIC
Tranches A et B 2,40%
● Cotisation AGFF
Tranche A ⁽²⁾ 0,80%
Tranche B ⁽³⁾ 0,90%

APEC ⁽⁴⁾

Tranche B 0,024%

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

● ARRCO (*Taux minima obligatoires*)
Non-cadres tranches A et B
et cadres tranche A: 3%
● AGIRC
Cadres tranches B et C: 7,70%

1) Contribution au remboursement de la dette sociale.
2) Tranche A: dans la limite du plafond de la Sécu.

3) Tranche B: entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécu.
4) Association pour l'emploi des cadres.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION (INSEE)

JUILLET 2007 -0,2% DU 31/07/2006 AU 31/07/2007 +1,1% DU 01/05/2007 AU 31/07/2007 +0,1%

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

1^{er} trimestre 2007 (base 100 - 2^e trimestre 2004): 107,66 – Évolution annuelle: +2,92%

ALLOCATIONS FAMILIALES

2 enfants: 119,13 €
3 enfants: 271,75 €
4 enfants: 424,37 €
Par enfant en plus: 152,63 €
Majoration pour âge
des allocations:
33,51 € de 11 à 16 ans
et 59,57 € après 16 ans.

Attention si vous n'avez que
deux enfants à charge, vous ne
recevrez pas de majoration pour
l'aîné.

CHÔMAGE

L'allocation doit s'élever à
25,51 euros par jour au mini-
mum, mais ne peut dépasser
75% du salaire journalier de
référence (salaire des douze
mois qui ont précédé la ruptu-
re du contrat de travail). Pour
ceux qui relèvent de l'ancien-
ne convention, un coefficient
de dégressivité est appliqué à
l'allocation de base, qui dimi-
nue donc avec le temps.

Vous trouverez tous les détails
dans le tableau «Allocations
chômage» ci-dessous.

LES ALLOCATIONS CHÔMAGE

DURÉE D'AFFILIATION	6 MOIS (910 heures) au cours des 22 derniers mois	12 MOIS OU + (plus de 1 820 heures) au cours des 20 derniers mois	16 MOIS (2 426 heures et plus) au cours des 26 derniers mois	27 MOIS (4 015 heures et plus) au cours des 36 derniers mois
DURÉE D'INDEMNISATION AU TAUX NORMAL <i>(Convention du 1/01/2006, sous réserve d'agrément)</i>	7 mois 213 jours	12 mois 365 jours	23 mois 700 jours	36 mois 1 095 jours

50 ans et plus

Dans le cas général, le mode de calcul de votre allocation s'établit comme suit.

Une comparaison est effectuée entre:

⌚ 40,4% de l'ancien salaire plus une partie fixe de 10,25 euros par jour;

⌚ 57,4% de cet ancien salaire;

⌚ l'allocation minimale de 25,01 euros. C'est le montant le plus favorable pour l'allocataire qui sera retenu.

Une réserve cependant, le montant de l'allocation ne peut jamais dépasser 75% du salaire journalier de référence.

**NB: Les droits des demandeurs d'emploi indemnisés
au 31 décembre 2005 ne sont pas modifiés:
il n'y aura pas de «recalculés».**